



Saint-Denis-de-Brompton



APLM

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC MONTJOIE
C.P. 228, SAINT-DENIS-DE-BROMPTON, J0B 2P0, QUÉBEC



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Association des propriétaires
du lac Caron

CAMPAGNE ANNUELLE DE REVÉGÉTALISATION DES BANDES RIVERAINES : LES CINQ ASSOCIATIONS DE LACS UNISSENT LEUR FORCE

Saint-Denis-de-Brompton, le 25 août 2017 – Pour la toute première fois de son histoire, la campagne de revégétalisation des bandes riveraines, qui consiste à sensibiliser les propriétaires riverains à la protection des plans d'eau en procédant au reboisement de leurs abords, a rassemblé l'ensemble des associations de lacs œuvrant sur le territoire de Saint-Denis-de-Brompton. Au cours de cette journée, pas moins de 1 300 plants ont été distribués aux quelque 100 propriétaires riverains ayant répondu à l'appel. Initiée par l'Association pour la préservation du lac Desmarais (APLD), la campagne aura permis la transplantation de près de 50 000 plants depuis sa mise sur pied, en 1986.

Le concours de l'ensemble des associations de préservation des lacs Brompton (APLB), Caron (APLC), Desmarais (APLD), Petit lac Brompton (REPLB) et Montjoie (APLM) aura été facilité par la création du Comité consultatif de l'eau (CCE) par le conseil municipal. Sous la présidence de Monsieur Vincent Chénier, résident du secteur du lac Desmarais, le CCE voit ainsi se concrétiser une première action structurante pour assurer la préservation de l'environnement. « C'est un excellent début et j'ose croire que la participation des résidents augmentera d'année en année, précise avec confiance Monsieur Vincent Chénier. Nous devons tout de même poursuivre notre travail de sensibilisation, en collaboration avec la Municipalité, pour ne pas perdre nos acquis aussi précieux que fragiles. »

De fait, la Municipalité collabore depuis quelques années déjà avec les associations de lacs, en s'impliquant au sein du comité Concert'eau, devenu le CCE en janvier 2017. Il s'agit toutefois d'une première implication financière pour la Municipalité qui a décidé d'appuyer la campagne en assumant les coûts de livraison des plants et en offrant une ristourne à chaque association, pour un montant équivalent à 10 % du coût d'achat des plants. « Nous sommes heureux de donner un coup de pouce aux associations, explique le maire Jean-Luc Beauchemin, car elles multiplient les efforts pour informer et sensibiliser leurs membres aux bonnes pratiques en matière de préservation de l'environnement. Par ailleurs, l'aide financière accordée correspond parfaitement aux orientations du Plan global environnemental, dont une somme de 173 000 \$ avait été réservée cette année par le conseil, pour soutenir ce genre d'initiatives. »

Sans pouvoir démontrer scientifiquement les impacts de la végétalisation des lacs, les données recueillies par l'APLD témoignent de l'amélioration de la clarté du lac Desmarais ainsi que le maintien d'une excellente eau de baignade au fil des années. « Nous sommes conscients que beaucoup d'autres éléments ont contribué à ces résultats, ajoute Monsieur Louis Coggins, membre de l'APLD, mais ces derniers nous encouragent à poursuivre notre travail et permettent de convaincre nos membres des bienfaits de la bande riveraine. »

Encouragées par les résultats obtenus et la participation de leurs membres respectifs, les associations de lacs s'avouent intéressées à poursuivre la campagne au cours des prochaines années. Le tout afin de renforcer l'adhésion des propriétaires riverains au respect de la bande riveraine et encourager l'ajout de plants qui contribuent hors de tout doute à la qualité de l'eau des lacs, de véritables bijoux pour la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

À propos de la revégétalisation des bandes riveraines

Conformément à la réglementation municipale et à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les bandes riveraines doivent être végétalisées sur une distance de 10 à 15 mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. Ces mesures ne constituent toutefois qu'une partie des mesures de protection des lacs et cours d'eau et la municipalité a un grand rôle à jouer pour prévenir toutes autres formes d'érosion et de pollution (utilisation de mesures de mitigation lors de travaux, vérification des installations septiques, installation et entretien d'infrastructures d'égouts sanitaires et pluviaux, etc.).

- 30 -

Source :

Anne Turcotte, directrice générale adjointe
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton
Tél. : 819-846-2744, poste 23
Courriel : aturcotte@sddb.ca

Information :

Jean-Luc Beauchemin, maire
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton
Tél. : 819-679-9939
Courriel : jlbeauchemin@sddb.ca

Vincent Chénier, président
Comité consultatif de l'eau (CCE)
Tél. : 819-846-1810
Courriel : vincentchenier@videotron.ca